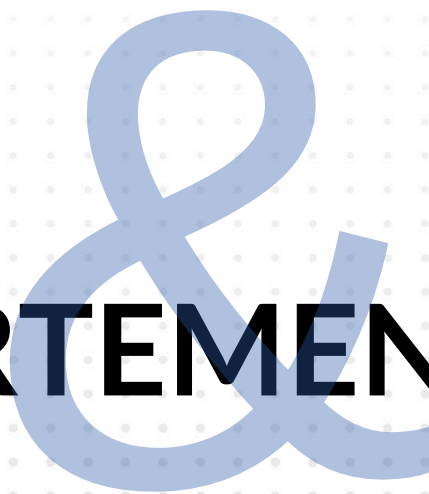


CHARTE

ÉTHIQUE

COMPORTEMENTS



Le Groupe Climater est un groupe indépendant français, spécialisé dans les métiers du génie climatique. Avec ses 25 sociétés implantées sur le territoire français et en Suisse, il est un acteur majeur dans le domaine.

Le Groupe Climater intervient en conception, installation et maintenance, à la fois sur les segments du « neuf » et de la « rénovation », pour le compte de clients dans des domaines extrêmement diversifiés (hospitalier public et privé, industriel, collectivités locales et administrations, tertiaire et résidentiel collectif).

La présente Charte éthique et comportements fixe les grands principes qui doivent guider chacun de ses collaborateurs, quelque soit son métier, dans la conduite des affaires. Ses principes s'inscrivent dans la droite ligne des valeurs et principes que porte le Groupe depuis son origine, et qui sont traduites dans sa Charte des valeurs.

TROIS VALEURS CLÉS au service de la PERFORMANCE :



Le Groupe Climater s'engage à :

1/ Préserver la santé de ses collaborateurs & assurer leur sécurité au travail.

Nos salariés représentant la source de notre savoir-faire, nous veillons à ce que ces derniers puissent réaliser leur mission dans **les meilleures conditions** matérielles et morales.

En tant qu'**employeur responsable**, le Groupe Climater veille au quotidien à la santé, à la sécurité de ses collaborateurs et au bien être au travail.

A travers ses filiales, le Groupe engage des **actions de prévention et de formation à la sécurité**, et implique ses managers dans le suivi et l'analyse de ses résultats dans le domaine.

2/ Développer les compétences et garantir l'"égalité des chances" pour tous

La gestion des collaborateurs est fondée sur les principes d'**égalité des chances**, de **confiance** et de **respect** mutuel. Le Groupe Climater combat toute forme de discrimination, en intégrant la diversité dans le parcours de formation.

Très investi dans son **rôle d'accompagnateur et de formateur**, le Groupe accueille en permanence des apprentis et des stagiaires au sein de nos équipes.

Principale source de recrutement de ses collaborateurs, l'apprentissage est au cœur de la stratégie de développement et de création de valeur du Groupe.

3/ Agir dans le respect de la législation

Le Groupe Climater s'engage à exercer ses activités dans le **respect des lois**, règlements et normes en vigueur.

Le Groupe Climater proscrit toute forme de corruption active ou passive, promeut la transparence et met le respect de l'intérêt des parties prenantes au cœur de la vie des affaires.

4/ Partager les fruits de la réussite

Le Groupe Climater encourage fortement l'**actionnariat salarié** en associant ses collaborateurs aux résultats et en partageant les fruits de la croissance du Groupe à laquelle chaque collaborateur participe, en fonction de la performance collective et en tenant compte de l'efficacité et de l'implication individuelles.

5/ Respecter l'environnement

De par son activité, la protection de l'environnement est une **préoccupation majeure** du Groupe Climater.

Ses objectifs sont :

- **Réduire** la production de déchets de chantier et favoriser leur réutilisation ou leur valorisation,
- **Protéger** les sols, l'eau et l'air, en optimisant notamment les déplacements,
- **Maîtriser** les consommations d'eau et d'énergie et assurer la traçabilité des fluides frigorigènes.

Chaque collaborateur du Groupe Climater s'engage à :

1/ Respecter et écouter l'autre

La volonté d'écouter son interlocuteur favorise une **communication** totale et efficace. Cette attitude témoigne de l'attention et du **respect** que vous portez à vos interlocuteurs tant internes, qu'externes et permet d'instaurer un climat de **confiance**. Respecter l'autre, c'est aussi s'interdire tout comportement d'intolérance ou discriminatoire, susceptible de porter atteinte à la vie privée d'autrui. Chacun s'engage à respecter la réglementation relative à la protection des données personnelles et à se conformer à la procédure mise en œuvre par le Groupe Climater.

2/ Agir avec probité

Chaque collaborateur s'interdit d'avoir recours à des pratiques illégales et doit ainsi s'abstenir de tout comportement pouvant être qualifié de corruption active ou passive. Nul avantage accepté ou accordé à un tiers ne doit avoir pour objectif d'influencer une négociation. Quel que soit le partenaire (clients, fournisseurs, prestataires), chacun doit agir avec **loyauté** et **équité** à son égard, et veiller au respect et partage des **valeurs** du Groupe Climater.

3/ Être acteur et garant du bon climat social

L'engagement qui anime chacun de nous constitue la force de notre Groupe et des filiales qui en sont les racines. Il favorise la **synergie** et le **dialogue** entre ses collaborateurs. Le Groupe Climater encourage les initiatives individuelles visant à consolider les liens pour le bien être de tous, tant en interne qu'avec l'ensemble de nos partenaires.

4/ Agir avec professionnalisme pour garantir la satisfaction du client

Chaque collaborateur est animé au quotidien par le souci d'apporter pleine satisfaction à nos clients, dans le respect de la qualité et des normes en vigueur. En devenant l'un des acteurs majeurs indépendants du Génie Climatique en France, nous nous engageons à répondre au plus près des **besoins de nos clients**, en proposant des solutions **novatrices et performantes** tenant compte des nouvelles attentes de la société et de l'évolution des technologies.

5/ Contribuer à la performance du Groupe Climater en protégeant ses actifs

L'image du Groupe et la sauvegarde de son patrimoine, de son identité, sont au cœur de sa stratégie de développement. Dans le cadre de la poursuite de sa politique dynamique et efficace, de croissance externe, chaque collaborateur a le devoir d'agir dans l'intérêt de son entreprise pour assurer la **pérennité** et la **solidité** du Groupe auquel elle appartient.